



Syndicat de l'enseignement
du Lanaudière (SEL-CSQ)

ASSURANCES COLLECTIVES - BENEVA

Mise en contexte

L'objectif de ce point est d'effectuer une mise à jour du dossier des assurances collectives et de faire suite à ce que contenait l'appel d'offres qui a mené au contrat que nous avons depuis le 1^{er} janvier 2021 une fois la campagne d'adhésion effectuée en 2019 et 2020. Outre le premier réflexe qui est de mentionner que le coût des assurances est élevé, rappelons-nous que notre employeur, le Gouvernement du Québec, ne verse qu'un infime montant, depuis le mois d'avril 2024, afin d'alléger le fardeau qui incombe **uniquement** aux travailleuses et travailleurs. Par ailleurs, pour un « gros » groupe à risque (en raison de l'historique du groupe), nous avons une prime d'assurance à la hauteur de ce que nous souhaitons comme couverture d'assurances de très bonne qualité, dont les frais reposent presque exclusivement sur nos épaules.

De plus, il est essentiel de se rappeler que l'année 2025 sera la dernière année, dans les conditions liant la CSQ et Beneva, où il y aura un plafonnement de l'augmentation des coûts selon les garanties disponibles. Or, depuis le début de cette nouvelle entente, nous avons bénéficié d'une sous-tarification en tout respect de ce qui avait été convenu dans le cadre de l'appel d'offres. Conséquemment, en date d'aujourd'hui, c'est près de 50 millions de dollars (50 M\$) de perte qui ont été absorbés par la compagnie d'assurance, pertes que nous ne payons pas et que nous ne payerons pas.

Voyant venir l'année 2025, la CSQ et l'assureur, par le biais de leurs actuaires, ont terminé les travaux de renouvellement dans le but d'obtenir, pour le groupe que nous sommes, la juste prime¹ pour ainsi stabiliser le coût du régime et éviter, dans la mesure du possible, les variations importantes de tarifications.

Le renouvellement

Tel que mentionné précédemment, le renouvellement a pour objectif de permettre de payer la « juste » prime pour la prochaine année. Ce processus se déploie en effectuant une projection de la tarification de l'année à venir, basée sur l'utilisation des 24 mois précédents, pour chacun des régimes, et les écarts entre ces projections seront les bases de la négociation entre la CSQ et l'assureur afin d'établir cette juste prime. Pour ce qui est de l'assurance vie, la période de référence repose sur l'utilisation des 7 dernières années. Il existe d'autres facteurs venant influencer la tarification comme le nombre de réclamations, le coût des médicaments ou de services, la démographie du groupe, les taux d'intérêt... Conséquemment, il n'est pas aisé pour les actuaires de projeter l'utilisation d'un régime d'assurances et d'établir la tarification qui devra s'appliquer pour l'année à venir.

Les suites de l'appel d'offres

S'il n'y avait pas eu d'appel d'offres, au 1^{er} janvier 2021, l'augmentation en assurance maladie dans l'ancien régime aurait été de 9,6 %, augmentation que nous n'avons pas eue. D'ailleurs, dans le cadre de l'appel d'offres et pour la durée du contrat, les frais d'administration sont passés de 12,13 % à 8,99 % ce qui se traduit par une réduction annuelle récurrente, donc une économie pour toutes et tous. En 2022, l'augmentation prévue au cahier de charges a été de 8 % en assurance maladie et un statu quo pour les autres garanties. En 2023, l'augmentation maximale était de 15 % en assurance maladie et en soins dentaires et au statu quo en assurance salaire longue durée et en assurance vie. Pour 2024, l'augmentation maximale était de 15 % en assurance maladie et dentaires. L'augmentation maximale prévue en assurance salaire longue durée et en assurance vie était de 10 %. Pour toutes les années passées, nous nous sommes retrouvés à devoir appliquer l'augmentation maximale, mais rappelons-nous que l'assureur a absorbé la somme de 50 M\$ en raison des augmentations qui auraient dû être

¹ La prime correspond au total des prestations versées auquel s'ajoutent les frais d'administration de l'assureur.

appliquées. C'est en quelque sorte le fruit de l'appel d'offres qui nous a permis de nous protéger, collectivement.

Pour 2025, les mêmes augmentations qu'en 2024 sont prévues. Pour 2026, il s'agira du tout premier renouvellement sans les « protections » d'augmentation et qui reposera *exclusivement* sur l'expérience du groupe afin de déterminer la tarification.

Quelques données pour analyser le renouvellement de 2025

Les prestations payées pour les médicaments sont passées de 90 M\$ en 2020 à 117 M\$ en 2023. En 2023, le coût moyen d'une réclamation s'élevait à 73 \$ pour un nombre total de réclamations à près de 1 854 000. Du côté des soins d'ordre psychologiques, il y a eu une augmentation de 477 000 \$ pour atteindre 4 139 908 \$. Si l'on classe le poids des réclamations pour chacun des regroupements, voici ce que l'on constate :

Regroupements (avec exemples)	Poids en %
Base obligatoire (médicaments et services pharmaceutiques admissibles)	85,1%
Facultatif 1 (ambulance, soins psychologiques)	3,6%
Facultatif 2 (chiro, ergo, examen de la vue, podiatrie)	5,3%
Facultatif 3 (acupuncture, masso, ostéo)	4,1%
Facultatif 4 (appareils orthopédiques, thérapeutiques)	1,7%

Par ailleurs, comme nous sommes un groupe de travailleuses et de travailleurs, et qu'il s'agit d'assurances collectives, il appert que collectivement nous absorbons et nous nous soutenons financièrement. Certaines personnes ont besoin d'un plus grand soutien. Conséquemment, lorsque l'on observe les besoins des 50 plus grands réclamants, on constate que leurs réclamations ont un impact de 10 % sur la prime. D'où la nécessité d'être en groupe pour ne laisser personne derrière.

Mais que nous réserve 2025 ? Bien que **le plafond** de l'augmentation soit fixé à 15 % en **assurances médicaments**, ce dernier **ne sera pas atteint**. Or, en analysant les 24 derniers mois et les projections, **l'augmentation sera de 12 %**, soit l'augmentation réelle de la consommation du groupe. À titre d'exemple, en 2023, l'augmentation réelle, si nous l'avions appliquée, aurait été de 26 % alors qu'elle a été plafonnée à 15 %. Mais avec l'évolution de la médecine et des recherches en pharmacologie, il nous faudra être conscients que celles-ci auront, sous réserve de l'historique du groupe, un effet à court, moyen et long terme à la hausse.

D'autres garanties en bref

Garanties	Augmentation plafonnée	Augmentation appliquée
Soins dentaires	15%	4%
Salaire longue durée	10%	10% (si réel : entre 30 et 40%)
Assurance vie	10%	0%

Moyens de contrôle des coûts en assurance

Conscient de l'augmentation des coûts d'assurance qui ne repose que sur nos épaules malgré que les conditions de travail concernent directement notre employeur, la CSQ, en Conseil général (CG), s'est

dotée d'un comité consultatif, composé de membres du CG, qui analyse et qui réfléchit à divers moyens pour nous permettre d'avoir un meilleur contrôle des coûts. Comme il s'agit d'une assurance de groupe, nous avons toutes et tous un pouvoir, aussi limité soit-il, quant au contrôle des coûts du régime. Des vidéos explicatives sont également disponibles.

Comment comprendre une facture de médicaments?

Comprendre les différents éléments de votre facture de médicaments et faire preuve de vigilance dans vos choix de pharmacie peuvent vous aider à réaliser des économies significatives.

<https://www.youtube.com/watch?v=258gXhlc1ZI&t=21s>

Comment économiser sur le coût des ses médicaments?

Trois façons simples pour magasiner le coût de vos médicaments et ainsi faire des économies!

<https://www.youtube.com/watch?v=AWg5VEI-Uaw&t=1s>

Comment calcule-t-on une prime d'assurance collective?

Les primes d'assurance collective coûtent cher, mais peu de gens savent réellement comment elles sont déterminées. <https://www.youtube.com/watch?v=INx55Kob7cM>

Et si vous achetiez vos médicaments pour trois mois?

Quels sont les avantages d'acheter vos médicaments habituels pour 90 jours?

<https://www.youtube.com/watch?v=yXtMPWxtFxQ&t=1s>

En conclusion

En espérant que ce petit rappel démystifiera, une fois de plus, notre régime d'assurances collectives Alter Égo tout en vous outillant afin, qui sait, d'économiser individuellement et collectivement.